

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 615 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$* et du *Règlement numéro 616 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception* adoptés à la séance extraordinaire du Conseil du 22 janvier 2024.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 23^e JOUR DE JANVIER 2024 .



Anne Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière